

EXTRAIT

DES REGISTRES

DU PARLEMENT,

Du 24 Mars 1763.

VU par la Cour, toutes les Chambres assemblées, la Requête à elle présentée par le Procureur Général du Roi, contenant qu'il a déja reçu plusieurs Mémoires en exécution de l'Arrêt du vingt-cinq Février dernier ; que ses Substituts lui en annoncent, qui vont successivement arriver ; qu'il y a des difficultés qu'il est important de résoudre sur le champ ; que de plus, pour mettre la Cour à portée de dresser les Mémoires & représentations que le Roi lui a demandés par l'Article premier de l'Edit de Février dernier, il est nécessaire de réunir tout ce qui lui sera

adressé, avec ce qui a été précédemment déposé au Greffe de la Cour en exécution de ces différens Arrêts; pour quoi requéroit le Procureur Général du Roi, qu'il fût ordonné que les Commissaires de la Cour, nommés par l'Arrêt du six Août mil sept cent soixante-deux, prendront au Greffe toutes les Piéces qui seront, par le Procureur Général du Roi, déposées relativement à tous les Colleges qui sont dans le Ressort de la Cour, & que l'Arrêt qui interviendra sur ladite Requête, sera envoyé à tous les Bailliages & Sénéchaussées du Ressort en nombre suffisant, pour, par ses Substituts, en être envoyé un Exemplaire à chaque Collége situé dans son Ressort; ladite Requête signée du Procureur Général du Roi. Oui le rapport de Me Joseph-Marie Terray, Conseiller; tout considéré:

LA COUR, toutes les Chambres assemblées, a ordonné & ordonne que les Commissaires de la Cour, nommés par l'Arrêt du six Août mil sept cent soixante-deux, prendront au Greffe toutes les Piéces qui seront, par le Procureur Général du Roi, déposées relativement à tous les Colleges qui sont dans le Ressort de la Cour, & que le présent Arrêt sera envoyé à tous les Bailliages & Sénéchaussées du Ressort en nombre suffisant, pour, par les Substituts du Procureur Général du Roi, en être envoyé un Exemplaire

à chaque College ſitué dans ſon Reſſort. Fait en Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, le vingt-quatre Mars mil ſept cent ſoixante-trois. Collationné, REGNAULT.

Signé, DUFRANC.

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule. 1763.